



**HAL**  
open science

## Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection

Mathieu Rossignol-Brunet, Elise Tenret, Pauline Barraud de Lagerie, Marco Oberti, Yannick Savina

### ► To cite this version:

Mathieu Rossignol-Brunet, Elise Tenret, Pauline Barraud de Lagerie, Marco Oberti, Yannick Savina. Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection. 2021. hal-03389154

HAL Id: hal-03389154

<https://sciencespo.hal.science/hal-03389154>

Preprint submitted on 20 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## LIEPP Working Paper

Juin 2021, n°121

# Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection

**Mathieu ROSSIGNOL-BRUNET**

Université Toulouse II - Jean Jaurès – CERTOP

[mathieu.rossignol-brunet@univ-tlse2.fr](mailto:mathieu.rossignol-brunet@univ-tlse2.fr)

**Élise TENRET**

Université Paris Dauphine - IRISSO / Observatoire nationale de la vie étudiante

[elise.tenret@dauphine.psl.eu](mailto:elise.tenret@dauphine.psl.eu)

**Pauline BARRAUD DE LAGERIE**

Université Paris Dauphine – IRISSO

[pauline.barraudlagerie@dauphine.psl.eu](mailto:pauline.barraudlagerie@dauphine.psl.eu)

**Marco OBERTI**

Sciences Po – OSC

[marco.oberti@sciencespo.fr](mailto:marco.oberti@sciencespo.fr)

**Yannick SAVINA**

Sciences Po – OSC

[yannick.savina@sciencespo.fr](mailto:yannick.savina@sciencespo.fr)

[www.sciencespo.fr/liepp](http://www.sciencespo.fr/liepp)

© 2021 by the authors. All rights reserved.

Comment citer cette publication :

ROSSIGNOL-BRUNET, Mathieu, Élise TENRET, Pauline BARRAUD DE LAGERIE, Marco OBERTI, Yannick SAVINA, **Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection**, *Sciences Po LIEPP Working Paper* n°121, 2021-06-02.

## **Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection**

Mathieu Rossignol-Brunet (Université Toulouse II - Jean Jaurès – CERTOP)

Élise Tenret (Université Paris Dauphine – IRISSO)

Pauline Barraud de Lagerie (Université Paris Dauphine – IRISSO)

Marco Oberti (Sciences Po – OSC)

Yannick Savina (Sciences Po – OSC)

### **Résumé**

*A partir d'une étude sur les filières en sciences humaines dans le champ de l'enseignement supérieur francilien, et en se concentrant notamment sur celles pratiquant la sélection, cet article montre la diversité et la hiérarchie interne à ces formations. Le développement des licences sélectives à l'université engendre une sélectivité socio-scolaire proche de celles d'établissements historiquement sélectifs. Ainsi, les licences sélectives de Paris 1 ont un recrutement proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et d'institutions comme Sciences Po ou l'université Paris-Dauphine, ce qui traduit les recompositions à l'œuvre dans le champ de l'enseignement supérieur. Pour autant, malgré des traits communs, Sciences Po, Dauphine et Paris 1 présentent des spécificités en lien avec leur spécialisation disciplinaire. Sciences Po et Paris 1 sont ainsi plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont de l'université Paris Dauphine, car elles recrutent davantage d'étudiants issus des fractions culturelles des classes supérieures et moins d'élèves scientifiques. Les élèves non franciliens y sont également plus nombreux – proportionnellement – qu'ils ne le sont à Dauphine.*

### **Abstract**

*Based on a study of humanities courses in the field of higher education in the region of Ile-de-France, especially those practicing selection, this article shows the diversity and internal hierarchy of these programs. The increasing number of selective bachelor's degrees leads to social and academic recruitment closed to that of the most privileged preparatory classes, and even to that of institutions that have long practiced selection, such as Sciences Po and Paris Dauphine University. This is particularly true for Paris 1 University. This observation reflects the recompositions at work in the field of higher education. However, despite common features, each of these three institutions has its own specificities, particularly in relation to their disciplinary specialization. Sciences Po and the Paris 1 selective bachelor's degrees are more similar to each other in their recruitment than they are to Paris Dauphine University, in that they recruit more students from the cultural fractions of the upper classes and fewer scientific students. There are also more students from outside Ile-de-France – proportionally – than there are at Dauphine.*

**Mots clés:** Licences sélectives ; Paris 1 ; Sciences Po ; Dauphine ; Sciences humaines ; Sélectivité.

## Introduction

Les travaux qui portent sur les inégalités d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont aujourd'hui nombreux. S'ils s'intéressent principalement aux inégalités d'accès en fonction de l'origine sociale (François et Berkouk, 2018; Herbaut, 2019 parmi les plus récents) et du genre (Blanchard et al., 2016; Jaoul-Grammare, 2018), deux points aveugles méritent toutefois notre attention.

Premièrement, l'accès aux filières sélectives est principalement analysé dans le cas des formations scientifiques : les filières de sciences humaines et sociales (SHS) et de droit-économie-gestion (DEG)<sup>1</sup> demeurent relativement absentes des débats portant sur les inégalités d'accès aux filières les plus prestigieuses. Cela renvoie à la position traditionnellement plus dominée – tout du moins intermédiaire en ce qui concerne celles de DEG – de ces disciplines dans l'espace des disciplines académiques (Renisio, 2015), l'accès à ces formations étant par conséquent moins questionné. En effet, depuis les travaux de Bourdieu sur le champ des grandes écoles (Bourdieu, 1989), et qui incluaient les sciences humaines (Ulm-Sciences et Lettres, ENA, HEC...), les travaux portant sur la sélection dans les formations en DEG-SHS se sont faits rares, et n'analysent que rarement le recrutement de manière comparative. Du fait du prestige qui lui est associé, Sciences Po fait figure d'exception. Mais si la question de l'accès à cette institution ressurgit régulièrement dans le débat public, les travaux académiques qui lui sont consacrés portent presque exclusivement sur son programme d'ouverture sociale (voir entre autres Allouch, 2013 ; Fernández-Vavrik et al., 2018 ; Oberti & Pavie, 2020 ; Van Zanten, 2010), et non sur les étudiants admis par la voie du concours<sup>2</sup>.

Deuxièmement, l'accès aux filières les plus prestigieuses au sortir de l'enseignement secondaire reste bien souvent analysé sous le seul angle des inégalités d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (Darmon, 2015; Dutercq & Masy, 2016) ou aux grandes écoles (Draelants, 2010 ; Oberti, 2013), perpétuant la distinction entre universités, assimilées à un segment non sélectif d'un côté, et filières sélectives longues<sup>3</sup> de l'autre. Or, l'accueil d'un nouveau public étudiant du fait de la seconde massification scolaire et le détournement d'une partie des meilleurs bacheliers vers des formations sélectives a conduit les universités à adapter leur offre de formation, ces institutions étant par ailleurs mises en compétition depuis les années 2000 (Musselin, 2017). On assiste alors à une recomposition du champ qui conduit à un brouillage des frontières entre filières dites « sélectives » et filières dites « non sélectives ». Ceci passe par exemple par la création de doubles ou bi-licences dans un nombre croissant d'universités, autorisant ces dernières à pratiquer une sélection des candidats (Frouillou 2015). A ce titre, l'Île-de-France, caractérisée par une forte densité des

---

<sup>1</sup> Ici et dans la suite de l'article, nous entendons par DEG-SHS les formations relatives aux disciplines suivantes : « Droit – Sciences politiques » ; « Sciences économiques – Gestion (hors AES) » ; « Administration économique et sociale (AES) » ; « pluri droit-sciences éco-AES » ; « sciences humaines et sociales » et « pluri-lettres – langues – sciences humaines ». Ces découpages sont ceux que l'on retrouve dans les bases SISE au sein de la variable « discipline ».

<sup>2</sup> La procédure d'admission a par ailleurs changé depuis l'année 2021.

<sup>3</sup> Par cet adjectif, nous excluons de la réflexion les filières sélectives « courtes », ou plutôt professionnalisantes, comme les STS (Sections de technicien supérieur) et les IUT (Instituts universitaires de technologie).

formations post-bac, constitue un terrain d'étude privilégié de cette reconfiguration du champ des DEG-SHS<sup>4</sup>.

Parallèlement, des établissements dispensant des formations de premier cycle en DEG-SHS occupent une position spécifique. L'université Paris Dauphine (UPD) tout d'abord, créée en 1970 et qui dispose du statut de « grand établissement » depuis 2004, tout en ayant instauré dès 1975 un « numerus clausus » lui permettant de recourir à la sélection. Également membre de la conférence des grandes écoles depuis 2014 – il s'agit de la seule université dans ce cas –, Dauphine a un mode de recrutement qui la distingue des universités traditionnelles, puisqu'elle a recours à l'algorithme « Boléro » reposant sur le calcul d'un score fondé sur les notes de lycée et des épreuves anticipées au baccalauréat. En fonction de la série d'origine, de la localisation du lycée et de la catégorisation de ce dernier établie en interne, des « barres » sont mises en place et ce sont les étudiants qui dont le score passe ces « barres » qui sont alors autorisés à s'inscrire (Barraud De Lagerie & Tenret, 2020). Ce n'est enfin que depuis la session 2020 que Dauphine a intégré Parcoursup : avant cela, le recrutement s'opérait hors Parcoursup et donc hors APB. Sciences Po ensuite, grande école qui s'est cependant considérablement transformée en donnant une place de plus en plus importante à la recherche et en revendiquant précisément le statut « d'université de recherche » de niveau international. Sciences Po bénéficie d'un prestige notable puisqu'une grande majorité des admis (96%) déclarent qu'il s'agissait de leur premier vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur<sup>5</sup>. Ainsi, ces établissements qui pratiquaient historiquement la sélection de leur public – et continuent de la pratiquer – dès le premier cycle partagent désormais cette sélection officielle avec l'université.

Ces différents établissements, et les formations qu'ils proposent, apparaissent parfois complémentaires pour les candidats de terminale : parmi les admis finalement non-inscrits à Dauphine en 2018, 21% sont finalement allés à l'IEP de Paris, même si à l'image de Sciences Po, les CPGE restent encore l'alternative la plus souvent envisagée. Inversement, les universités Paris Dauphine et Paris 1 constituent également des alternatives crédibles pour les étudiants en cas d'échec au concours d'entrée à Sciences po : parmi ceux indiquant l'université comme second choix en cas de non-admission (34% des élèves), près d'un tiers envisageaient de rejoindre Paris 1, et 14% l'université Paris Dauphine<sup>6</sup>. Sciences Po apparaît alors davantage comme l'option privilégiée lors de candidatures multiples.

Le présent article est ainsi consacré aux filières sélectives en DEG-SHS dans le champ de l'enseignement supérieur francilien et vise à montrer les recompositions et les hiérarchies au sein de ce champ. On montrera dans un premier temps que la dénomination « licences

---

<sup>4</sup> Nous avons exclu de notre analyse les STS et les IUT qui correspondent à des formations à vocation professionnalisante, ainsi que des écoles de commerces post-bac, dont le recrutement est certes hétérogène mais en moyenne d'un moindre niveau scolaire. Une brève analyse du recrutement de ces écoles passant par APB nous a en effet permis de constater que les admis étaient majoritairement des lycéens originaires des classes supérieures économiques, et dont la dotation scolaire ne leur permet que rarement d'envisager une formation très sélective de l'enseignement supérieur de type CPGE, puisque plus de trois quarts d'entre eux (79,6%) n'obtiennent pas la mention bien ou très bien au baccalauréat. De fait, nous avons décidé d'écarter les écoles de commerce post-bac de notre étude, bien qu'il en existe probablement certaines dont le profil de recrutement se rapproche de formations étudiées ici, tandis que les CPGE économiques serviront, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de point de comparaison en termes de profils de recrutement.

<sup>5</sup> Enquête interne post-admission

<sup>6</sup> Ibid

sélectives » masque une hétérogénéité des profils d'admission, et qu'à ce titre les licences sélectives de Paris 1 ont un recrutement social et scolaire qui les distingue des autres car il s'avère proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et plus encore de celui d'institutions pratiquant de longue date la sélection : Sciences Po et l'université Paris-Dauphine. Dans un second temps, on caractérisera plus finement le profil des admis au sein de ces trois formations identifiées comme les plus sélectives scolairement et socialement, tout en maintenant la comparaison avec celui des autres formations franciliennes en DEG-SHS. Le dernier temps de notre analyse permettra enfin de mettre en lumière les singularités de chacune des trois institutions.

### LES DONNÉES DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de cette recherche, plusieurs bases de données ont été mobilisées. Premièrement, les bases SISE du SIES et PostBac de la DEPP, pour repérer les profils sociaux des *inscrits* dans les différentes formations franciliennes de l'enseignement supérieur en DEG-SHS (universités, écoles et CPGE).

Deuxièmement, dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler les candidats et les admis des licences sélectives dans les bases SISE, et que nous n'avons pas accès aux données internes de l'université Paris 1, nous avons eu recours à la base APB 2016, issue de l'ancienne plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Admission Post-Bac, pour obtenir des informations sur les *admis* en licences sélectives.

Troisièmement, des données internes de l'Université Paris Dauphine (UPD) et de Sciences Po entre 2014 et 2018 ont été mobilisées, permettant également d'obtenir des informations sur les candidats, admis et inscrits de l'institution. Dans la mesure où ce travail de recherche vise à présenter les voies d'entrée les plus classiques de chacune de ces trois institutions, le cas des programmes d'ouverture sociale – CEP (Conventions éducation prioritaire) pour Sciences Po (10 % des inscrits en 2016) et Égalité des Chances pour Dauphine (7% des inscrits en 2016) – n'est pas abordé ici, pas plus que ne l'est la procédure internationale d'entrée à Sciences Po (environ 40 % des admis). A une différenciation socio-scolaire entre établissements de premier cycle dans le champ des formations franciliennes en SHS se conjugue une différenciation interne aux établissements dans les voies de recrutement traitée par ailleurs dans un autre travail de recherche (Oberti et al., à paraître 2021).

Si les bases de données utilisées permettent d'obtenir directement des informations sur le sexe, l'origine territoriale, le bac et le niveau scolaire des élèves (appréhendé par les notes aux épreuves anticipées au baccalauréat dans le cadre des données internes, la mention au baccalauréat dans le cadre de la base APB), nous avons défini une cote sociale afin de mesurer l'origine sociale des élèves. Lorsque les parents n'appartiennent pas à la même classe sociale, la plus élevée des deux a été retenue, permettant ainsi la comparaison avec d'autres travaux ayant adopté cette même nomenclature. Cela permet entre autres de distinguer une frange des classes supérieures plutôt associée au capital économique, et une frange à niveau de revenu légèrement inférieur et davantage associée au capital culturel (Préteceille, 2018). Nous nommerons les premières « classes supérieures » (que l'on pourrait aussi qualifier de « classes économiques supérieures » ; et les secondes « classes moyennes supérieures » (eu égard à leur niveau de revenu inférieur), que l'on pourrait aussi nommer « classes intellectuelles supérieures ».

La nomenclature retenue comporte 5 grandes classes – dont deux niveaux de définition des classes supérieures (Van Zanten, 2013 ; Préteceille, 2018) – construites en fonction de la PCS à 2 chiffres et hiérarchisées ainsi :

- Les « classes supérieures » englobent les professions libérales et cadres d'entreprise auxquels s'ajoutent les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés ;
- les « classes moyennes supérieures » sont composées des seuls cadres de la fonction publique, des professeurs et professions scientifiques et des professions de l'information, des arts et des spectacles ;
- les « classes moyennes » sont constituées des professions intermédiaires de la santé et du travail social, des techniciens, des instituteurs et assimilés, des contremaîtres, agents de maîtrise, des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, des policiers et militaires, des retraités anciens cadres et professions intermédiaires ;
- les « artisans, commerçants, agriculteurs » ;
- les « classes populaires » sont constituées des ouvriers qualifiés, des ouvriers non qualifiés, des employés civils et agents de service de la fonction publique, des employés de commerce, des employés administratifs, des personnels des services directs aux particuliers, des retraités anciens employés et ouvriers, des autres personnes sans activité professionnelle et enfin de ceux dont l'information n'est pas renseignée (qui représentent une part négligeable et dont l'examen qualitatif nous conduit à associer très majoritairement aux catégories populaires).

## I. Un recrutement socialement et spatialement proche à l'échelle francilienne

### 1.1. Des licences sélectives aux profils d'admission variés

Les licences sélectives se sont développées à partir des années 2000 au sein des universités. Prenant généralement la forme d'une double licence ou d'une bi-licence<sup>7</sup>, ces cursus s'accompagnent d'une sélection à l'entrée qui peut prendre des formes variées selon les établissements et les formations, allant de l'examen du dossier à la tenue d'un entretien oral. Les licences sélectives étudiées ici sont à distinguer des licences dites « en tension » sous APB, à savoir des licences officiellement non sélectives mais qui, du fait d'un déficit de places proposées en comparaison du nombre de candidatures, sont obligées de départager certains postulants à travers des règles de priorisation créés artificiellement<sup>8</sup> et, en dernier recours, à travers un tirage au sort (Frouillou, Pin et van Zanten, 2019)<sup>9</sup>. Si les candidats à une licence en tension ne sont généralement pas tous admis, les responsables de la filière ne peuvent cependant pas définir eux-mêmes les critères retenus au moment du choix des admis, au contraire des licences dites sélectives.

Outre un diplôme distinctif offrant une combinaison de compétences spécifiques, les étudiants des licences sélectives bénéficient de conditions d'encadrement supposées plus avantageuses, puisque tout ou partie des cours se font en petits effectifs. D'après l'exploitation de la base APB, on dénombre 406 licences sélectives sur le territoire en 2016, tandis qu'il n'en existait que 215 en 2011, soit un doublement en l'espace de 5 ans.

Toujours d'après l'exploitation de la base APB, l'Île-de-France concentre à elle seule 36% des licences sélectives nationales en 2016. C'est dans cette région que l'offre de formation universitaire sélective est la plus fournie, non sans lien avec la forte densité des formations sur ce territoire (Baron, 2009; Baron & Berroir, 2007) et la concurrence inter-établissements qui en découle. Le recours à la sélection permet alors aux universités de modifier le profil de recrutement des élèves admis en licences de SHS, et notamment de contourner la règle de sectorisation académique : en 2016, 29% des admis en licences sélectives étaient scolarisés hors Île-de-France en terminale, contre 7% des admis en licences non sélectives. Par ailleurs, tandis qu'en licences non sélectives, 23% des admis ne sont pas titulaires d'un bac général, ce n'est le cas que de 3% des admis en licences sélectives. La part de bacheliers non mentionnés s'élève enfin à 15% en licences sélectives, contre 52% en licences non sélectives.

Pour autant, d'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité est très variable selon les formations, appuyant ainsi la nécessaire distinction entre sélection et élitisme scolaire (Bodin & Orange, 2013). Une analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir de la

<sup>7</sup> Les doubles licences permettent aux étudiants l'obtention de deux diplômes en fin de cursus (une double licence en droit-histoire aboutit à une licence en droit et une en histoire), tandis que les étudiants en bi-licences se voient délivrer un seul diplôme dans deux mentions (une bi-licence droit-histoire aboutit à un diplôme en « droit-histoire »).

<sup>8</sup> Rang du vœu relatif dans un premier temps, puis rang du vœu absolu.

<sup>9</sup> Il s'agit principalement des licences en droit, psychologie, STAPS et la PACES sous APB.

base APB 2016 entre les admis des licences sélectives franciliennes et tenant compte du sexe, de l'origine sociale, de l'origine territoriale, de la série du bac ainsi que de la mention obtenue à cet examen fait ainsi ressortir la position spécifique des licences sélectives de l'université Paris 1 par rapport aux autres universités (**Figure 1**).

**Figure 1. L'université Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes**



**Source** : données APB'Stat 2016, SIES-MESRI

**Champ** : Étudiants admis dans une des licences franciliennes de DEG-SHS pratiquant la sélection à l'entrée en L1 et dont le recrutement s'opère par la plateforme Admission Post Bac. Paris Dauphine, ayant sa propre procédure de recrutement jusqu'en 2020, n'apparaît pas sur le graphique.

**Notes de lecture** : Les variables actives sont celles contribuant aux axes et à la représentation graphique : ont été retenus le sexe, l'origine sociale, la série du baccalauréat, la mention obtenue au baccalauréat et l'origine territoriale. La variable supplémentaire est celle de l'établissement des admis.

D'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité scolaire et sociale est ainsi très variable selon les formations. Ce sont principalement au sein des universités situées en dehors de Paris, et notamment dans les banlieues les moins favorisées (à droite du graphique) que l'on retrouve une proportion plus importante d'étudiants moins bien dotés sur le plan scolaire. De même, le recrutement y est plus populaire, en lien également avec un recrutement plus localisé : il s'agit alors pour ces universités d'éviter l'exode des étudiants vers les universités *intra-muros*,



jugées plus prestigieuses par les élèves de terminale (Baron, 2009)<sup>10</sup>. Se développent alors des licences sélectives mais qui n'ont pas principalement pour vocation de recruter les « meilleurs » étudiants sur le plan scolaire, même si ces formations se présentent comme « exigeantes »<sup>11</sup>.

D'autres universités se caractérisent par un recrutement des bons étudiants parisiens et issus des banlieues Ouest (en bas à gauche du graphique). Il s'agit davantage des licences sélectives en droit, économie, gestion, dans des établissements parisiens (Paris 2, Paris 4) ou de la banlieue Ouest, comme Nanterre ou Saint-Quentin-en-Yvelines. En lien avec la population de ces territoires, le recrutement est davantage tourné vers les lycéens issus des classes supérieures. Ces universités proposent des formations visant à recruter les meilleurs étudiants sur le plan scolaire<sup>12</sup>. Elles doivent toutefois faire face à une forte concurrence de Paris 1 (ou encore de l'UPD, comme nous le verrons par la suite), qui bénéficient actuellement d'une position privilégiée dans la hiérarchie des formations, notamment pour les universités de banlieues Ouest.

En effet, Paris 1 occupe une position spécifique dans ce champ des licences sélectives franciliennes, tant d'un point de vue du recrutement scolaire (67%, soit deux tiers des admis, sont titulaires d'une mention très bien, contre 19% au sein des autres licences sélectives) que social (si une majorité d'admis est issue des classes supérieures, le recrutement se fait davantage parmi les classes moyennes supérieures à fort capital culturel). En outre, bien qu'une part importante des élèves admis à Paris 1 en licences sélectives soient des résidents franciliens (43%), comparativement aux autres universités franciliennes, Paris 1 se distingue par son recrutement davantage national et international, puisque 43% des admis sont également issus d'un département métropolitain non francilien, contre 17% pour les autres licences sélectives franciliennes. Bénéficiant d'un statut reconnu et d'un rayonnement national voire international, Paris 1 propose une offre de formation de licences sélectives susceptible de recruter de très bons étudiants, dont les caractéristiques se rapprochent d'autres formations sélectives comme Dauphine et Sciences Po.

<sup>10</sup> Bien qu'il existe une règle de priorité académique dans le cas des filières en tension (comme peut l'être le droit), les candidats non parisiens peuvent postuler et être admis dans les établissements parisiens en cas de places suffisantes dans les licences non sélectives. Or, du fait d'un réseau de transport relativement dense en Ile de France, les élèves de banlieues peuvent envisager venir étudier à Paris sans que cela n'implique de décohabitation.

<sup>11</sup> « Il est donc attendu de cette expérience pédagogique un enrichissement épistémologique inédit pour les étudiants d'histoire et de science politique. La double licence histoire-science politique est une formation exigeante qui permet d'obtenir, une fois les trois années d'études accomplies, deux diplômes. ». (Site de l'université Paris 8 présentant la double licence Histoire – Science politique : <https://www.univ-paris8.fr/-Double-licence-Histoire-Science-politique-603-> Consulté le 10 novembre 2020).

<sup>12</sup> Les informations disponibles portant sur la création de ces formations sont rares. Tout juste avons-nous trouvé cet article du Monde datant de 2011 :

« Tout est parti d'une réflexion menée en 2004, se rappelle Patrick Porcheron, le président chargé de la formation et de l'insertion professionnelle de l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC). Nous regrettons avec Gilbert Béréziat, le président de l'UPMC à l'époque, et Richard Descoings, de Sciences Po Paris, qu'avec l'hyperspécialisation des études post-bac, on se prive de nombreux étudiants brillants, qui préfèrent aller vers les classes préparatoires aux grandes écoles, pourtant relativement étriquées. On s'est dit que l'on pouvait inventer une formation différente, bidisciplinaire, qui permettrait de répondre aux attentes des bons étudiants ». (Le Monde, 20 octobre 2011, [https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2011/10/19/voir-grand-avant-de-se-specialiser\\_1590178\\_3208.html](https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2011/10/19/voir-grand-avant-de-se-specialiser_1590178_3208.html) Consulté le 10 novembre 2020).



Le premier groupe, situé à la gauche du graphique, regroupe ainsi les universités des banlieues les moins favorisées d'Île-de-France, qui sont principalement les « nouvelles universités » créées dans les années 1990 à la suite du plan U2000 dans le but de favoriser la poursuite d'études dans le supérieur des jeunes de ces territoires (Cattan et al., 2005). Le recrutement est de fait plus populaire, en lien avec la ségrégation socio-résidentielle francilienne : les étudiants de ces établissements sont plus fréquemment issus des classes populaires ou moyennes (Frouillou, 2014)<sup>15</sup>. Les CPGE situées sur ce territoire appartiennent également à ce groupe : il s'agit alors davantage de CPGE de proximité (Dutercq et al., 2019), c'est-à-dire des formations dont le recrutement est socialement proche de la population locale et qui sont socialement moins fermées que ne le sont historiquement les CPGE.

Un second groupe, en bas à droite de la figure, regroupe les établissements des banlieues les plus favorisées, ainsi que les CPGE de ces territoires. Les élèves inscrits dans ces filières/établissements sont plus fréquemment issus des classes supérieures, mais c'est avant tout leur origine territoriale qui les distingue de ceux du troisième groupe : une forte proportion d'entre eux sont ainsi originaires des départements favorisés de l'Ouest de l'Île-de-France.

Enfin, le troisième groupe, en haut à droite, regroupe les universités parisiennes ainsi que Sciences Po et l'UPD. Ces établissements sont, à l'image de ceux du groupe 2, également caractérisés par un recrutement socialement plus favorisé. Toutefois, au sein de ce groupe, Sciences Po et l'UPD se démarquent des autres établissements par leur position à l'extrême droite du premier axe, proches également des CPGE parisiennes les plus prestigieuses, illustrant un recrutement majoritairement composé d'enfants des classes supérieures, bien davantage que dans les universités parisiennes classiques qui ne peuvent sélectionner.

La figure 1 ayant souligné la spécificité du profil des admis en licences sélectives à Paris 1 – et notamment d'un point de vue scolaire, que l'on ne peut appréhender à travers la base SISE mais à travers la base APB –, on décide de projeter en tant qu'individus supplémentaires les caractéristiques de ces admis ainsi que ceux des autres licences sélectives sur la figure<sup>16</sup>. La position des licences sélectives de Paris 1 souligne alors l'homologie sociale dans le recrutement de ces néo-bacheliers avec ceux de Sciences Po, Dauphine et des classes préparatoires parisiennes. En outre, si le recrutement à l'UPD est davantage tourné vers les banlieues Ouest que ne l'est celui de Sciences Po ou de Paris 1, en lien avec la localisation de l'institution dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ces trois institutions se caractérisent également par un recrutement beaucoup plus important de bacheliers non franciliens, la

<sup>15</sup> L'analyse a également été faite en distinguant les formations de DEG et celles de SHS dans chaque établissement : le poids prépondérant des institutions, au-delà des disciplines, est alors confirmé.

<sup>16</sup> Les admis à Paris 1 présentent en moyenne un excellent niveau scolaire (nous y reviendrons ci-après), qui les distingue des autres licences sélectives. Notamment, 71% d'entre eux ont obtenu la moyenne très bien au baccalauréat (496 admis) : la seconde université avec le taux le plus élevé est Paris 2 (50% sur 20 admis), la troisième Paris 7 (36% sur 86 admis). Le choix de distinguer Paris 1 de l'ensemble des autres licences sélectives (soit un bloc relativement hétérogène) s'explique alors également, outre les résultats énoncés en amont, par l'importance de son offre de formation de licences sélectives (16 sur APB en 2016), quand certains établissements n'en proposent parfois qu'une ou deux sur la plateforme, conduisant à analyser des effectifs très restreints.

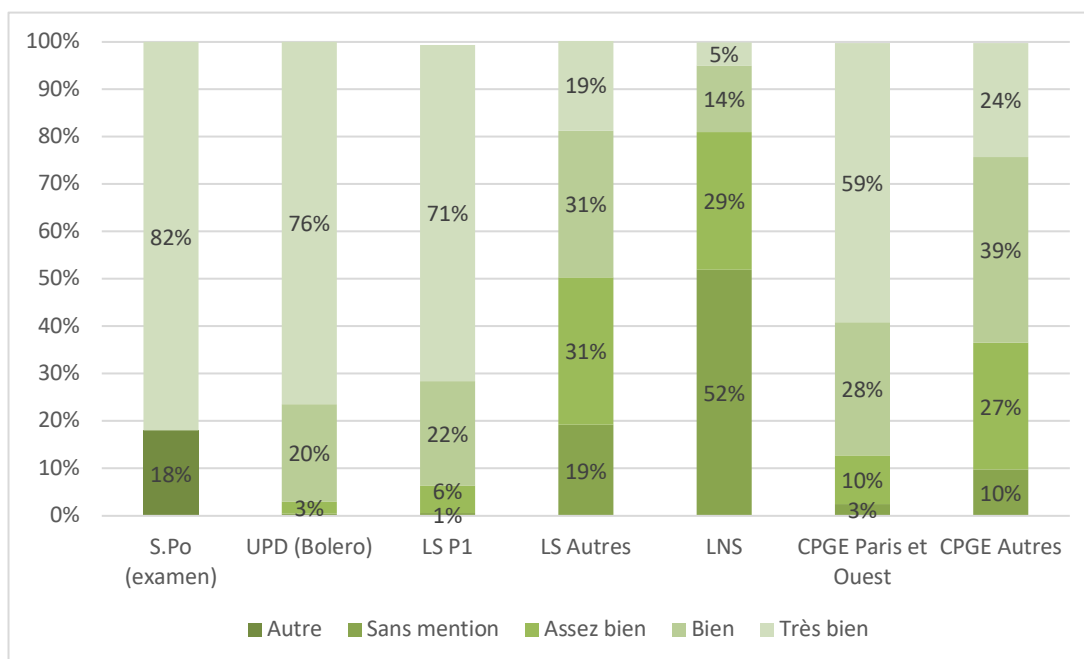
sélection leur permettant de s’émanciper des contraintes territoriales. Sciences Po, Dauphine et Paris 1 par le biais de ses licences sélectives occupent par conséquent une position proche dans l’espace des établissements franciliens post-bac, soulignant ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles ne sont pas les seules formations sélectives post-bac en DEG-SHS.

## II. Des formations également scolairement sélectives

### 2.1. Une sélection principalement sur critères scolaires

A Sciences Po Paris, Dauphine ainsi qu’en licences sélectives à Paris 1, la sélection est avant tout scolaire (Oberti *et al.*, 2020). En effet, les trois institutions apparaissent comme éminemment sélectives : respectivement 82%, 76% et 71% des admis<sup>17</sup> à Sciences Po<sup>18</sup>, Dauphine et Paris 1 ont obtenu une mention très bien, un pourcentage qui s’élève à 96% et 93% pour les deux dernières institutions quant à l’obtention d’une mention bien ou très bien (**Graphique 1**). Cette proportion très importante de bacheliers d’un excellent niveau scolaire est supérieure à celle des admis en CPGE pour Sciences Po et Paris 1, et ce même au sein des CPGE parisiennes et de la banlieue Ouest où 58% des admis ont obtenu une moyenne supérieure à 16 et 85% une moyenne supérieure à 14. A l’image des CPGE les plus sélectives, le recrutement dans ces deux institutions écarte ceux dont le niveau scolaire est jugé insuffisant.

**Graphique 1: Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la mention obtenue au baccalauréat**



<sup>17</sup> Pour Dauphine, il s’agit des inscrits.

<sup>18</sup> Comme indiqué dans l’encadré p. 4, il s’agit uniquement des admis par la procédure par examen, à l’exclusion donc de la procédure CEP et internationale. Par ailleurs, les informations à notre disposition ne concernaient que le pourcentage d’admis avec la mention très bien.

**Source :** Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

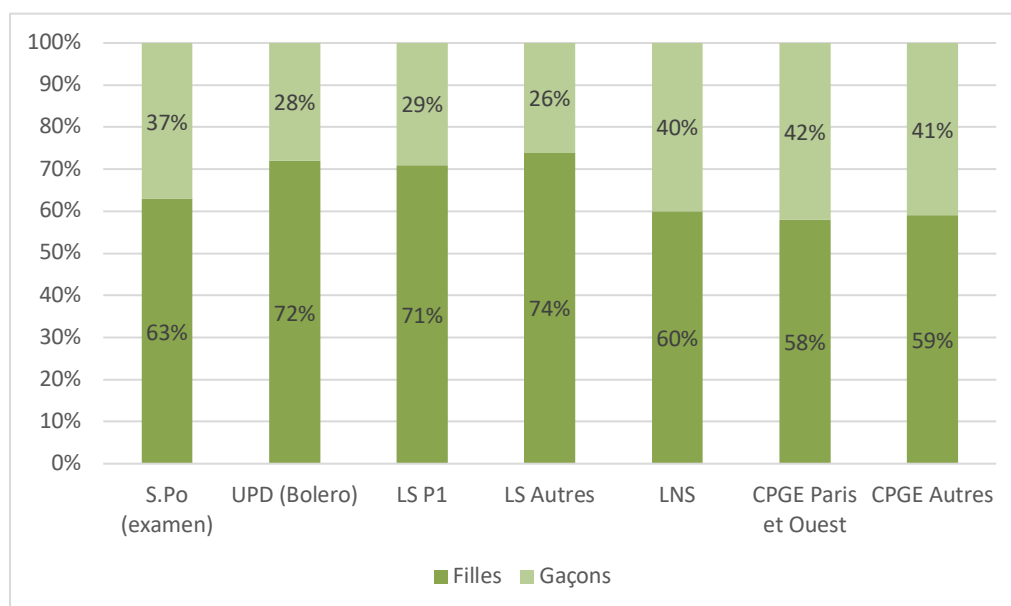
**Note de lecture :** 76% des inscrits à Paris Dauphine (voie Boléro) ont obtenu la mention très bien au baccalauréat. Les pourcentages ont été calculés hors valeurs manquantes (6% des admis à Paris 1).

## 2.2. Des filles davantage présentes et une sélectivité sociale prononcée dans les trois institutions

Si la surreprésentation des filles dans l'enseignement supérieur est un résultat désormais classique en sociologie de l'éducation (Duru-Bellat, 1990), les disciplines restent fortement genrées (Fontanini, 2018). En licence de DEG mais surtout en SHS, les filles sont notamment surreprésentées par rapport à leur part dans l'ensemble de la population étudiante (56% en 2019-2020<sup>19</sup>).

Elles le sont notamment à Paris Dauphine (72%), parmi les licences sélectives de Paris 1 (71%) et dans une moindre mesure à Sciences Po (63%), dans des proportions assez nettement supérieures à celles observées dans les formations sélectives traditionnelles que sont les CPGE en DEG-SHS (58 à 59%, **Graphique 2**). Ces proportions sont également supérieures à celles observées dans les licences non-sélectives. Pour autant, si ces formations accueillent majoritairement des filles, le processus de sélection ne joue pas nécessairement en leur faveur, dans la mesure où parmi les admissibles à Sciences Po, les garçons ont significativement plus de chances que les filles d'être admis, toutes choses égales par ailleurs (Oberti *et al.*, 2020). Ce résultat pourrait s'expliquer par la présence d'un oral lors de la procédure par examen, même si ces dernières ne sont pas systématiquement désavantagées (Breda et Ly, 2014).

**Graphique 2 : Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon le sexe**



**Source :** Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

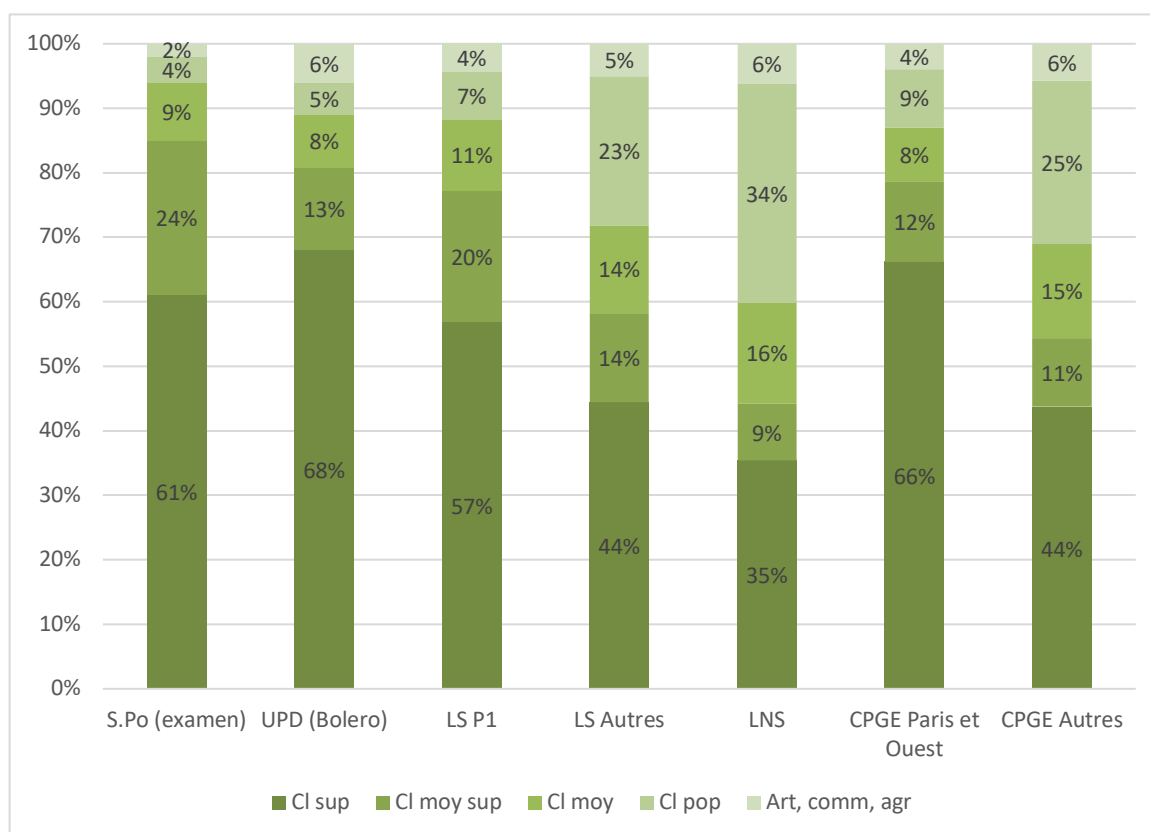
**Note de lecture :** 63% des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des filles.

<sup>19</sup> Source : Repères et références statistiques 2020, DEPP-SIES, p.177.

Les trois institutions retenues se caractérisent également, à l'image de ce que l'on observe aussi parmi les CPGE les plus prestigieuses, par une forte sélectivité sociale. Tandis que dans les autres licences sélectives – qui ne le sont certes pas toutes de manière homogène –, les élèves issus des classes supérieures et moyennes supérieures représentent 44% des admis, cette part s'élève à 77% en licences sélectives à Paris 1, 81% à Dauphine et 85% à Sciences Po Paris (**Graphique 3**). Ce pourcentage est équivalent et même supérieur à celui que l'on peut observer au sein des classes préparatoires franciliennes de Paris et des banlieues Ouest (78%).

Inversement, les élèves issus des classes populaires sont relativement absents des licences sélectives de Paris 1 ainsi que des voies d'entrée « classiques » à Sciences Po et à l'UPD, dont ils représentent respectivement 7%, 5% et 4% des admis. Ce pourcentage est inférieur à celui observé dans les CPGE les plus réputées (9%), pourtant largement documentées comme étant des formations socialement très sélectives (Bonneau et al., 2021), et bien inférieur à celui observé dans les autres CPGE (25%) ou en licences non sélectives (34%).

**Graphique 3: Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon l'origine sociale**



**Source :** Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

**Note de lecture :** 61% des admis à Sciences Po (voie par examen) sont issus des classes supérieures.

Le profil de recrutement de Sciences Po, Dauphine et des licences sélectives de Paris 1 est donc scolairement et socialement proche de celui des CPGE, conduisant à reconsidérer le champ des filières sélectives au sortir du secondaire dans les filières de SHS. Pour autant, les

données présentées mettent aussi en évidence des différences dans le profil des étudiants admis à Sciences Po, Dauphine et Paris 1.

### **III. Des spécificités propres à chacune des trois institutions**

#### **3.1. Une plus forte présence des fractions économiques des classes supérieures à Dauphine, et de celles fortement dotées en capital culturel à Sciences Po**

Si les trois institutions se caractérisent par un recrutement important d'élèves des classes supérieures, au sens large du terme, on observe toutefois une proportion plus importante d'élèves issus des fractions économiques de ces dernières à l'UPD qu'à Sciences Po et Paris 1, où les élèves issus des fractions économiques sont également majoritaires mais où ceux issus des fractions culturelles sont proportionnellement plus nombreux. Ainsi, en 2016, les élèves appartenant à ce que nous avons nommé les « classes moyennes supérieures » (voir encadré) représentent 24% des étudiants admis à Sciences Po par la procédure par examen, 20% à Paris 1 contre 13% à Dauphine par la procédure Boléro.

Le **Tableau 1** présente un niveau plus détaillé de la catégorie sociale moyenne des deux parents et fait bien ressortir la différence de profil des classes supérieures entre Sciences Po – et à un degré moindre Paris 1 – et Dauphine. Le pourcentage d'enfants d'un cadre de la fonction publique en première année est ainsi de 10% à Sciences Po, contre 8% à Paris 1 et 6% à Dauphine, tandis que celui des professeurs et assimilés est respectivement de 13%, 11% et 7%, et celui des professions de l'information, des arts et du spectacle de 4% (Sciences Po et Paris 1) et 2% (Dauphine). Le pourcentage d'enfants d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise est à peu près du même ordre dans les trois cas (10% à Dauphine, contre 9% à Paris 1 et 8% à Sciences Po), Dauphine se caractérisant également par un pourcentage très légèrement plus élevé d'enfants de cadres du privé (21%, 19% à Sciences Po et 16% à Paris 1) et de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (5%, 3% à Sciences Po et seulement 2% à Paris 1). Sciences Po et Paris 1 recrutent ainsi davantage auprès de catégories du public à fort capital culturel, et Dauphine davantage auprès de catégories supérieures du privé à plus forte dotation en capital économique.

On peut également noter que les élèves dont un parent au moins est commerçant sont en moyenne un peu plus nombreux à Dauphine (4%, contre 2% à Paris 1 et 3% à Sciences Po), et que la part de retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise est de 3%. Additionnés, ces résultats viennent renforcer la thèse d'une orientation dans ces trois institutions différenciées selon la structure des capitaux détenus au sein du milieu familial.

**Tableau 1 : PCS détaillée de la personne de référence du ménage**

	Sciences Po	UPD	P1
Agriculteur exploitant	0,4	1,1	0,7
<b>Total Agriculteurs</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>
Artisan	1,0	0,6	1,1
Commerçant et assimilé	2,6	3,6	2,3
Chef entreprise de dix salariés ou plus	3,4	4,7	2,3
<b>Total Artisans, commerçant, chefs d'entreprise</b>	<b>7,0</b>	<b>8,9</b>	<b>5,7</b>
Profession libérale	12,3	11,4	10,3
Cadre de la fonction publique	9,9	5,6	7,5
Professeur et assimilé	12,8	7,1	11,4
Profession information, arts, spectacle	3,7	1,8	3,9
Cadre administratif et commercial d'entreprise	19,1	20,5	15,8
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	8,0	10,0	8,8
<b>Total cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>65,8</b>	<b>56,3</b>	<b>57,7</b>
Instituteur et assimilé	2,8	2,7	2,2
Profession intermédiaires santé-travail social	3,6	3,0	3,3
Clergé, religieux	0,0	0,1	0,1
Profession intermédiaire administrative de la fonction publique	1,8	1,2	0,6
Profession intermédiaire administratives et commerciales des entreprises.	1,1	1,4	2,0
Technicien	1,1	1,5	1,7
Contremaître, agent de maîtrise	0,8	1,3	1,3
<b>Total professions intermédiaires</b>	<b>11,2</b>	<b>11,1</b>	<b>11,3</b>
Employé civil - agent service de la fonction publique	1,3	1,7	2,5
Policier et militaire	1,0	1,1	1,1
Employé administratif d'entreprise	1,8	2,5	3,6
Employé de commerce	1,3	2,0	1,9
Person. Service direct aux particuliers	0,7	1,4	1,0
<b>Total employés</b>	<b>6,1</b>	<b>8,6</b>	<b>10,2</b>
Ouvrier qualifié	1,0	1,3	1,7
Ouvrier non qualifié	0,1	0,5	0,4
Ouvrier agricole	0,1		0,0
<b>Total ouvriers</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>
Retraité agriculteur exploitant	0,0	0,7	0,1
Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise.	0,1	2,5	0,0
Retraité cadre, profession intermédiaire	0,8	1,1	1,0
Retraité employé et ouvrier	0,4	0,8	0,3
<b>Total retraités</b>	<b>1,3</b>	<b>5,0</b>	<b>1,4</b>
Chômeur n'ayant jamais travaillé	0,0		0,1
Personne sans activité professionnelle	4,6	6,7	3,7
<b>Total chômeurs ou inactifs</b>	<b>4,6</b>	<b>6,7</b>	<b>3,8</b>
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	2,2	0,7	7,1
Effectifs	804	715	496

**Champ** : Ensemble des néo-bacheliers inscrits en première année à Sciences Po et Dauphine, des néo-bacheliers admis à étudier en licence sélective à Paris 1.

**Construction** : Afin de ne pas privilégier le « parent 1 » (souvent le père) ou certaines PCS lorsque les deux parents sont catégorisés identiquement mais avec une PCS détaillée (par exemple, profession libérale et chef d'entreprise), nous avons calculé pour ce tableau le pourcentage observé pour chacun des deux parents (parents 1 et 2) puis la moyenne de ces pourcentages, ce qui permet d'obtenir un profil moyen des deux parents.

**Lecture** : 0,4% des admis à Sciences Po en 2016 a au moins un parent qui occupent un emploi d'agriculteur exploitant.

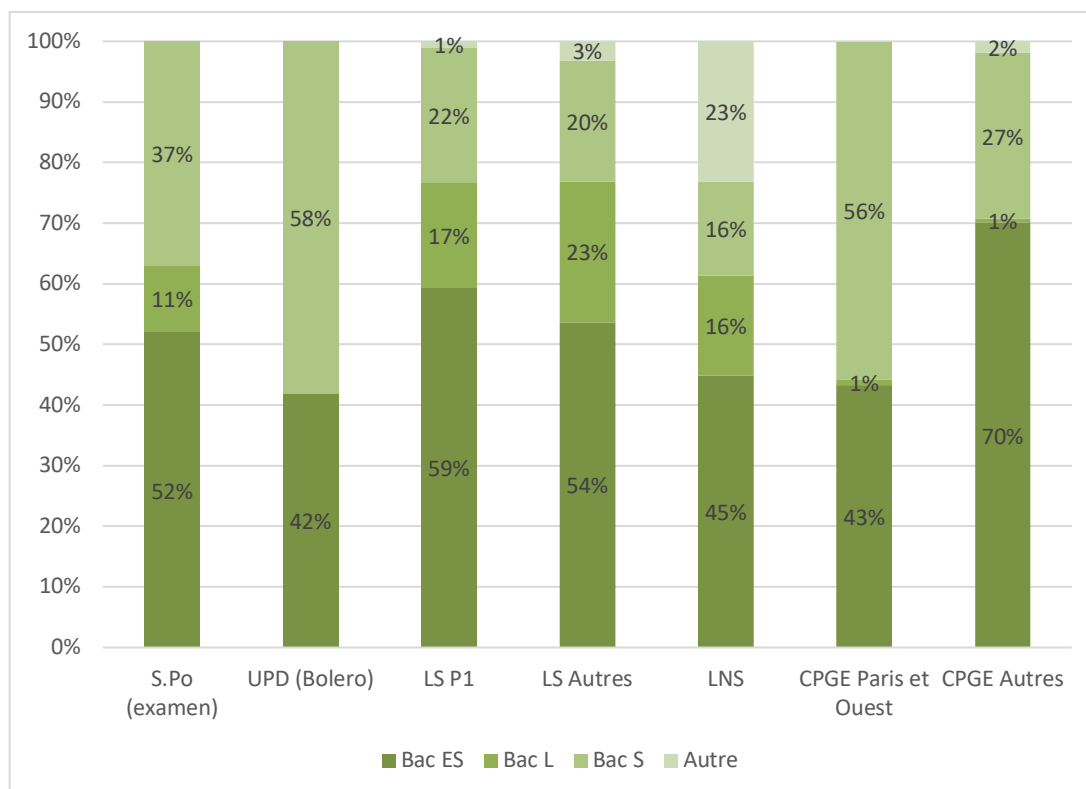
**Source** : Bases de données SISE 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant Paris 1.



### 3.2. Des spécialisations disciplinaires différenciées

Les trois institutions étudiées se différencient également quant à la série du bac de leurs étudiants. Si toutes trois ont en commun de ne retenir aucun bachelier non généraliste – ou une extrême minorité –, contrairement à ce que l'on peut observer dans les licences non sélectives en DEG-SHS (23% des admis), les différentes séries du bac sont inégalement représentées (**Graphique 4**).

**Graphique 4 : Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la série du bac**



**Source :** Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

**Note de lecture :** 52% des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des bacheliers ES.

C'est dans les licences sélectives de Paris 1 que les titulaires d'un bac ES (59%) et d'un bac L (17%) sont les plus représentés, dans des proportions supérieures à celles que l'on peut observer parmi les admis à Sciences Po (respectivement 52% et 11%). Inversement, la proportion de bacheliers S est nettement supérieure à Sciences Po qu'elle ne l'est dans les licences sélectives de Paris 1 (39% contre 22%). Le mode de recrutement à Dauphine exclut quant à lui d'office les bacheliers littéraires (Barraud De Lagerie & Tenret, 2020) et contribue par ailleurs à une surreprésentation des bacheliers scientifiques parmi les étudiants de cet établissement (58%)<sup>20</sup> : le recrutement est alors proche de celui que l'on observe dans les CPGE de Paris et des banlieues Ouest.

<sup>20</sup>A Dauphine uniquement, les bacheliers scientifiques ont significativement plus de chances que les bacheliers ES d'être admis. A Sciences Po, les bacheliers littéraires ont quant à eux moins de chances que les bacheliers ES d'être admis à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020).

Ces données soulignent le caractère davantage généraliste des formations proposées par Sciences Po et Paris 1. En effet, le droit, les sciences politiques, mais également l'histoire, la sociologie et l'économie sont enseignées en première année à Sciences Po, tout comme dans les licences sélectives de Paris 1 qui combinent souvent le droit, l'économie ou l'histoire avec une autre discipline de DEG ou de SHS. Le premier cycle de Dauphine est quant à lui principalement tourné vers la gestion et l'économie appliquée. L'algorithme Boléro donne un poids très important aux mathématiques et établit des barres d'admission plus élevées pour les bacheliers des filières ES que pour ceux de la série scientifique.

Même si la multiplication des filières de gestion-management à Sciences Po et des filières de sciences sociales à Dauphine ces dernières années contribuent à un rapprochement disciplinaire de ces institutions, les spécialisations disciplinaires initiales de chacun des établissements se maintiennent, au moins dans les représentations communes. Cela explique sans doute l'effet de la série du bac, mais peut-être aussi les différences de recrutement en termes de fractions de classes au sein des classes supérieures. Contrairement à ce qui s'observe au sein de la fraction culturelle des classes supérieures, les membres des classes supérieures économiques possèdent en effet un capital culturel davantage tourné vers la culture scientifique, qui serait favorable à une orientation dans des filières où les mathématiques occupent une place plus importante.

### 3.3. Un rayonnement national inégal

Les trois institutions observées, en lien avec leur statut et leur pratique de la sélection, présentent enfin une aire de recrutement plus large que les autres formations. Elles le font cependant dans des proportions qui diffèrent.

A Sciences Po, 56% des étudiants recrutés par la procédure par examen sont issus des territoires non franciliens, et 5% n'étaient pas scolarisés en métropole lors de l'année de terminale<sup>21</sup> : c'est ainsi au sein de cette institution que les recrutements non franciliens sont les plus nombreux, soulignant par là le caractère plus national (et international comme indiqué dans l'encadré) de l'établissement comparativement à UPD et Paris 1 (**Graphique 5**)<sup>22</sup>.

Toutefois, Dauphine et plus encore Paris 1 à travers ses licences sélectives recrutent également hors des académies franciliennes : cela concerne 35% des inscrits en première année à UPD (procédure Boléro) et 57% des admis à Paris 1, contre seulement 20% dans les autres licences sélectives, 9% dans les licences non sélectives ou encore 12% dans les CPGE des banlieues les moins favorisées. L'écart constaté avec les licences non sélectives est par conséquent le plus important : pour les deux universités, la sélection et son paramétrage (un pilotage de l'algorithme boléro par le territoire, cf. Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) apparaît donc bien

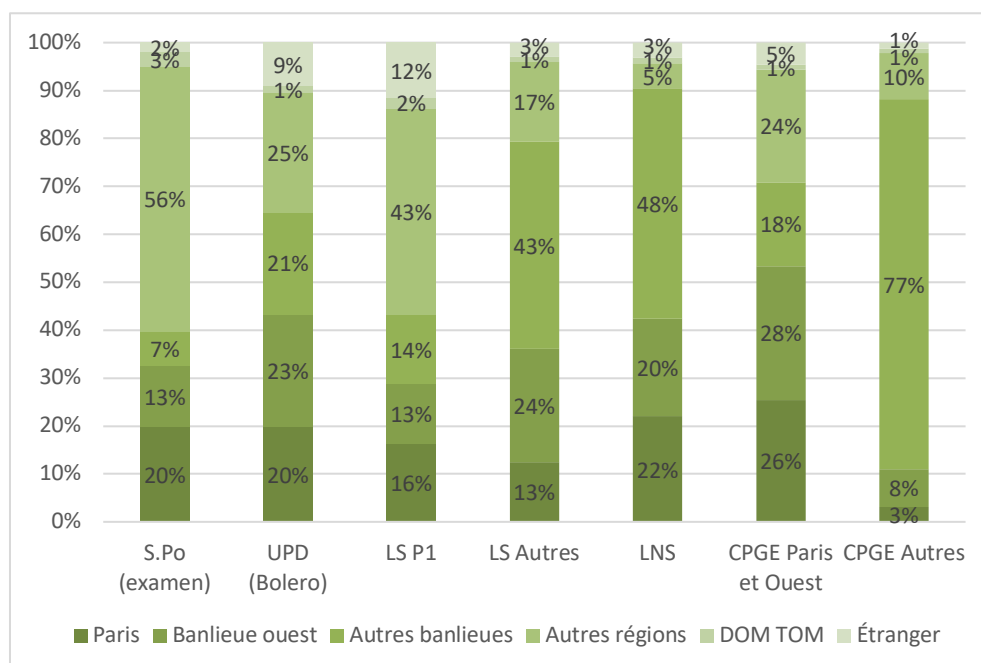
<sup>21</sup> Notons que les admis étrangers à Sciences Po passent par une autre procédure, et ne sont donc pas comptabilisés ici. Cette procédure internationale représente près de 40% des admis en 1<sup>ère</sup> année, parmi lesquels 13% seulement viennent des filières internationales des lycées situés en France : à ce titre, Sciences Po apparaît également davantage comme une institution d'envergure internationale.

<sup>22</sup> On peut noter l'existence de campus à Sciences Po Paris en dehors de l'Ile-de-France (Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Poitiers, Reims) qui participe, entre autres, à la visibilité de l'institution en dehors de la région.

comme un moyen d'élargir son bassin de recrutement en contournant les principes de priorité académique<sup>23</sup> traditionnellement à l'œuvre.

L'ancrage reste toutefois en grande partie territorial, notamment à Dauphine. Prolongeant les travaux sur la sociologie urbaine des territoires franciliens (Oberti, 2013), le choix a été fait de distinguer parmi les candidats franciliens d'une part les élèves parisiens, d'autre part, parmi les élèves inscrits en terminale dans un établissement de banlieue, ceux de la banlieue Ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) de ceux des autres communes. Les élèves parisiens représentent 20% des futurs étudiants à Sciences Po comme à Dauphine, et 16% de ceux à Paris 1. Pour autant, Dauphine recrute davantage parmi les étudiants ayant passé leur baccalauréat dans une commune de la banlieue Ouest, mais également Est : ces derniers représentent respectivement 23% et 21% des inscrits à Dauphine en 2016, contre 13% et 14% à Paris 1 et 13% et 7% à Sciences Po<sup>24</sup>.

**Graphique 5: Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la localisation du lycée d'origine**



**Source :** Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'Stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

**Note de lecture :** 20% des admis à Sciences Po (voie par examen) étaient scolarisés dans un établissement parisien en terminale.

On précisera pour terminer que dans chacune des trois institutions, les admis non franciliens disposent en moyenne d'un meilleur niveau scolaire que leurs homologues franciliens. A Sciences Po, 50% des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16 : c'est le cas de 63% des admis issus des grandes métropoles régionales ou

<sup>23</sup> Depuis la session 2019 sur Parcoursup, l'échelon des candidats prioritaires en Ile-de-France n'est plus l'académie mais la région.

<sup>24</sup> Cette plus faible proportion d'admis issus des banlieues Est à Sciences Po s'explique en partie par la non prise en compte dans notre analyse de la procédure CEP (voir Oberti et al., à paraître, 2021, sur le rééquilibrage territorial introduit par le CEP).

encore de 89% de ceux issus des DOM-TOM<sup>25</sup>. A l'université Dauphine, si 22% des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16, c'est le cas de 39% des admis hors Ile-de-France et de 65% de ceux issus des DOM-TOM. Enfin, à Paris 1, 52% des admis parisiens ont obtenu la mention très bien, contre 79% des bacheliers des autres régions métropolitaines. Pour les trois institutions, la sur sélection scolaire des élèves non franciliens est ainsi particulièrement forte.

## Conclusion

L'ensemble de ces résultats montre tout d'abord que, dans le champ des DEG-SHS, l'opposition entre, d'un côté, les grandes écoles ou grands établissements et, de l'autre, l'université non sélective apparaît extrêmement réductrice. Il existe notamment une forte segmentation horizontale entre les formations de premier cycle de licence, rendue possible par l'apparition plus ou moins récente de filières sélectives au sein de l'université. Toutes ces licences sélectives ne sont cependant pas uniformément élitistes sur le plan scolaire, mais elles contribuent à la complexification hiérarchique du système d'enseignement supérieur français de premier cycle. Certaines d'entre elles, comme les licences sélectives de Paris 1, s'avèrent aussi sélectives scolairement que les CPGE des territoires franciliens les plus favorisés, mais également que l'université Paris Dauphine sur le plan de l'origine sociale des étudiants, ou encore que Sciences Po sur les dimensions à la fois sociales et académiques. Les licences sélectives participent ainsi de la recomposition de la sélection au sortir de l'enseignement secondaire.

Pour autant, malgré des traits communs, elles présentent chacune des spécificités liées à leur spécialisation disciplinaire. A ce titre, Sciences Po et les licences sélectives de Paris 1 apparaissent plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont avec l'université Paris Dauphine, possiblement en lien avec la place plus importante accordée au droit et aux sciences politiques. Les fractions culturelles des classes supérieures y sont aussi davantage présentes parmi les admis, et le recrutement moins tourné vers les élèves scientifiques. Inversement, à Dauphine, la place importante accordée aux mathématiques conduit à retenir une proportion plus importante de bacheliers scientifiques.

Enfin, les élèves non franciliens sont proportionnellement moins nombreux à Dauphine qu'ils ne le sont à Sciences Po et à Paris 1, avec la particularité de Sciences Po qui recrute beaucoup étudiants étrangers à travers la procédure internationale. Paris 1, en ayant recours à la sélection en parallèle des autres licences non sélectives, peut par ailleurs déjouer le critère de priorité académique et ainsi attirer les meilleurs bacheliers y compris sur le plan national.

L'analyse de la sélection à l'œuvre dans chacune des institutions, non traitée dans cet article, a fait l'objet d'un récent rapport qui tient compte de l'effet propre de chacune des variables socio-scolaires à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020). Jusqu'à présent, il n'était pas possible – sauf enquête en interne – d'observer précisément les décisions prises par les candidats en cas de double ou triple admissions dans ces trois institutions, du fait d'un mode de recrutement non centralisé pour Sciences Po et Paris Dauphine. Leur intégration à la

---

<sup>25</sup> Données obtenues sur la période 2014-2017 pour avoir des effectifs plus importants.

plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup (en 2020 pour l'université Paris Dauphine et 2021 pour Sciences Po) va de fait permettre d'analyser plus finement les décisions d'orientation effectives, en raisonnant non plus par établissement mais à travers l'ensemble des candidatures des bacheliers au moyen d'une base unique.

## Bibliographie

- ALLOUCH, A. (2013). L'ouverture sociale comme configuration : Pratiques et processus de sélection et de socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite [Thèse de doctorat, Observatoire sociologique du changement, Sciences Po Paris] <http://www.theses.fr/2013IEPP0043>
- BARON, M. (2009). Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? *Espaces et sociétés*, 1, 135–154. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2009-1-page-135.htm>
- BARON, M., & BERROIR, S. (2007). Paris et le système universitaire français : Mythe et réalités. *Annales de géographie*. Armand Colin, 227–246. <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2007-3-page-227.htm>
- BARRAUD DE LAGERIE, P., & TENRET, É. (2020). Sélection à l'université : Orchestration et arrangements du Boléro de Dauphine. *L'Année sociologique*, 70(2), 365–394. <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2020-2-page-365.htm>
- BLANCHARD, M., ORANGE, S., & PIERREL, A. (2016). Filles + sciences = une équation insoluble ? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques. Éditions rue d'Ulm. <https://www.pressens.fr/464-cepremap-filles-sciences-une-equation-insoluble.html>
- BODIN, R., & ORANGE, S. (2013). La barrière ne fera pas le niveau. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, 102–117. <https://www.cairn.info/journal-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-4-page-102.htm>
- BONNEAU, C., CHAROUSSET, P., GRENET, J. & THEBAULT, G. (2021), « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », Rapport IPP No 30 - Janvier 2021. <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2021/01/democratisation-grandes-ecoles-depuis-milieu-annees-2000-ipp-janvier-2021.pdf>
- BOURDIEU, P. (1989). *La noblesse d'état : Grandes écoles et esprit de corps*. Les Éditions de Minuit. [http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La\\_Noblesse\\_d%E2%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html](http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La_Noblesse_d%E2%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html)
- BREDA, T., & LY, S. T. (2014). Les filles sont-elles discriminées en science? Les enseignements du concours d'entrée à l'ENS. *Notes IPP*, 15. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02526999/>
- CATTAN, N., BERROIR, S., & SAINT-JULIEN, T. (2005). L'attraction des universités des villes nouvelles franciliennes. *Les annales de la recherche urbaine*, 67–73. [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_2005\\_num\\_98\\_1\\_2599](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2005_num_98_1_2599)
- DARMON, M. (2015). *Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante*. La Découverte. [https://www.editionsdecouverte.fr/classes\\_preparatoires-9782707186287](https://www.editionsdecouverte.fr/classes_preparatoires-9782707186287)
- DRAELANTS, H. (2010). Les effets d'attraction des grandes écoles. Excellence, prestige et rapport à l'institution. *Sociologie*, 337–356. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-3-page-337.htm>
- DURU-BELLAT, M. (1990). *L'école des filles : Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* L'Harmattan. [https://www.editions-harmattan.fr/livre-l\\_ecole\\_des\\_filles\\_quelle\\_formation\\_pour\\_quels\\_roles\\_sociaux\\_marie\\_duru\\_bellat-9782738407566-3458.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_ecole_des_filles_quelle_formation_pour_quels_roles_sociaux_marie_duru_bellat-9782738407566-3458.html)
- DUTERCQ, Y., LANÉELLE, X., MICHAUT, C., & DAVID, P. (2019). Les classes préparatoires de proximité, entre démocratisation et loi du marché. *Éducation et Formations*, 100, 169-184. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02426391/>

- DUTERCQ, Y., & MASY, J. (2016). Origine sociale des étudiants de CPGE : Quelles évolutions. Rapport pour le CNESCO. [http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/dutercq\\_solo1.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/dutercq_solo1.pdf)
- FERNANDEZ-VAVRIK, G., PIRONE, F., & ZANTEN, A. van. (2018). Discrimination positive, méritocratie et l'inclusion en tension : Les « Conventions éducation prioritaire » de Sciences Po. *Raisons éducatives*, N° 22(1), 19-47. [https://doi.org/10.3917/raised.022.0019#xd\\_co\\_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli~](https://doi.org/10.3917/raised.022.0019#xd_co_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli~)
- FILHON, A. (2010). La première année en filière administration économique et sociale : Motivations, abandons et attentes des étudiants. *Formation emploi*, 111, 19-33. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3081>
- FONTANINI, C. (2018). Orientation et parcours des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur. Presses universitaires de Rouen et du Havre. <http://books.openedition.org/purh/1554>
- FRANÇOIS, P., & BERKOUK, N. (2018). Les concours sont-ils neutres ? Concurrence et parrainage dans l'accès à l'École polytechnique. *Sociologie*, N° 2, vol. 9. <https://www.cairn.info/journal-sociologie-2018-2-page-169.htm>
- FROUILLOU, L. (2014). Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : Un processus de ségrégation ? *Espaces et sociétés*, n° 159(4), 111-1 <https://doi.org/10.3917/esp.159.0111>
- FROUILLOU, L. (2015). Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant. [Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1, Paris] <http://www.theses.fr/2015PA010640>
- FROUILLOU, L., PIN, C., & VAN ZANTEN, A. (2019). Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie*, 10(2), 209-215 [https://doi.org/10.3917/socio.102.0209#xd\\_co\\_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli](https://doi.org/10.3917/socio.102.0209#xd_co_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli)
- HERBAUT, E. (2019). Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français. *Revue française de sociologie*, 60(4), 535–566. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2019-4-page-535.htm?ref=doi>
- JAOU-GRAMMARE, M. (2018). L'évolution des inégalités de genre dans l'enseignement supérieur français entre 1998 et 2010. *Éducation et formations*, 96, 113-132. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01831801/>
- MUSSELIN, C. (2017). La grande course des universités. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. <http://www.pressessciencespo.fr/fr/book/?GCOI=27246100383210>
- OBERTI, M. (2013). Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines : Le cas de Sciences Po en Île-de-France. *Sociologie*, 4(3), 269–289. <https://www.cairn.info/journal-sociologie-2013-3-page-269.htm>
- OBERTI, M., & PAVIE, A. (2020). Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale : Les Conventions Éducation prioritaire à Sciences Po. *L'Année sociologique*, 70(2), 395–422. <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2020-2-page-395.htm?ref=doi>
- OBERTI, M., BARRAUD DE LAGERIE, P., ROSSIGNOL-BRUNET, M., SAVINA, Y., & TENRET, É. (2020). Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales. Paris Dauphine, Sciences Po et licences

sélectives de l'Université Paris 1. DEPP-SIES  
<https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2e7qggi8nr988c7vrovnq3j>

OBERTI, M., TENRET, E., ROSSIGNOL-BRUNET, M., BARRAUD DE LAGERIE, P., SAVINA, Y., (2021), « L'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur au prisme des lycées d'origine. D'où viennent les étudiants de Sciences Po Paris et de l'Université Paris Dauphine ? », Éducation et formations, DEPP.

PRÉTECEILLE, E. (2018). Dynamique et diversité des classes moyennes dans la métropole parisienne. In J.-Y. Authier, A. Collet, C. Giraud, C. Rivière, & S. Tissot, *Les Bobos n'existent pas*, 119-149. Presses Universitaires de Lyon. <https://presses.univ-lyon2.fr/product/show/les-bobos-n-existent-pas/841>

RENISION, Y. (2015). L'origine sociale des disciplines. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 210, 10-27. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2015-5-page-10.htm>

VAN ZANTEN, A. (2010). L'ouverture sociale des grandes écoles : Diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? *Sociétés contemporaines*, n° 79(3), 69-95. [https://doi.org/10.3917/soco.079.0069#xd\\_co\\_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli~](https://doi.org/10.3917/soco.079.0069#xd_co_f=YzIwOWFjZTctOTJmMS00ZWZkLTg5Y2ItZjdhNDI1ZjRkYzli~)

VAN ZANTEN, A. (2013). La compétition entre fractions des classes moyennes supérieures et la mobilisation des capitaux autour des choix scolaires. In P. Coulangeon & J. Duval, *Trente ans après « La Distinction » de Pierre Bourdieu*, 278–289. La Découverte. [https://www.editions-ladecouverte.fr/trente\\_ans\\_apres\\_la\\_distinction\\_de\\_pierre\\_bourdieu-9782707176677](https://www.editions-ladecouverte.fr/trente_ans_apres_la_distinction_de_pierre_bourdieu-9782707176677)





**Le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) est un laboratoire d'excellence (Labex) distingué par le jury scientifique international désigné par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est financé dans le cadre des investissements d'avenir (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université de Paris (ANR-18-IDEX-0001).**

**[www.sciencespo.fr/liepp](http://www.sciencespo.fr/liepp)**

## **A propos de la publication**

### **Procédure de soumission :**

Rédigé par un ou plusieurs chercheurs sur un projet en cours, le *Working paper* vise à susciter la discussion scientifique et à faire progresser la connaissance sur le sujet étudié. Il est destiné à être publié dans des revues à comité de lecture (peer review) et à ce titre répond aux exigences académiques. Les textes proposés peuvent être en français ou en anglais. En début de texte doivent figurer : les auteurs et leur affiliation institutionnelle, un résumé et des mots clefs.

Le manuscrit sera adressé à : [liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr)

Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteurs.

### **Directrice de publication :**

Anne Revillard

### **Comité de rédaction :**

Sofia Cerda Aparicio, Andreana Khristova

Sciences Po - LIEPP  
27 rue Saint Guillaume  
75007 Paris - France  
+33(0)1.45.49.83.61  
[liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr)

